

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 8 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour, la note de synthèse et ses annexes ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 juillet 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 2 juillet 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Nathalie BOUILLARD à Florence DUQUESNE
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT

Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés :

Nathalie COLLIBEAUX
Flavien DELÈTRE

Jean ELISABETH
Sylvain GASCOIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240708-24_06594-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-078 - Demande de subvention au département au titre des crédits de professionnalisation du poste de coordinatrice culturelle pour l'année 2024

Le Département accompagne la professionnalisation du secteur culturel avec le co-financement des postes de coordinateur culturel de territoire. Avec un apport dégressif sur trois ans, le Département co-finance le poste à hauteur de 60%, 40% et 20% (sur un plafond de 40 000 € brut chargé).

Le vote annuel de la commission permanente du Département concernant les crédits de professionnalisation aura lieu en octobre. Les modalités de dépôt de demande évoluent : auparavant effectuée par mail auprès du Département, la demande sera dorénavant à effectuer via leur téléservice qui ouvrira le 24 juin prochain jusqu'au 31 juillet à cet effet.

Pour l'année 2024, la demande de crédits de professionnalisation pourra être faite à hauteur de 12 000 € (6 premiers mois de l'année à 40% et 6 derniers mois à 20%, sur la base du plafond).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** les crédits de professionnalisation du poste de coordinateur culturel auprès du Département comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 juillet 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

